

*Jean-Marie Stébé und Hervé Marchal*

## Concilier vie personnelle et vie professionnelle pendant les confinements : une épreuve pour soi et pour autrui

Cette contribution aborde la question du travail à la maison, autrement dit du télétravail, pendant les périodes de confinement de la crise sanitaire de 2020/2021. Elle a pour objectif de montrer comment se redessinent les frontières entre la vie privée et la vie professionnelle dans le logis. Cette redéfinition des rapports entre vie privée et vie professionnelle a été massive, notamment en France, puisque le télétravail qui concernait 7 % des salarié·e·s avant la pandémie de Covid-19 a atteint, au cours des périodes de confinement, 33 % des salarié·e·s. Et si le nombre de télétravailleur·euse·s s'est accru, il faut noter que le nombre de jours télétravaillés par personne a lui aussi beaucoup augmenté, qui plus est dans un contexte où 44 % des télétravailleur·euse·s expérimentaient cette modalité de travail pour la première fois. Au regard de ces chiffres, il semble important de revenir sur la redéfinition des frontières dans le logement, et tout particulièrement entre les espaces intimes et l'espace – ou les espaces – de télétravail. Par ailleurs, cette contribution s'arrête sur la question des temps de travail à la maison : dans quelle mesure est-il possible de décrocher de son activité professionnelle lorsque l'on travaille à la maison ? Est-ce que la marge de liberté est plus importante lorsque l'on travaille à la maison ? Qu'en est-il des inégalités au sein des couples ? Enfin, et plus largement, le télétravail réinterroge à nouveaux frais celle de l'espace à soi et pour soi au sein de l'habitat, lequel est devenu en temps de confinement une sorte 'd'habitat total' dans le sens où s'y déploient des activités de natures diverses tendant à recouvrir l'ensemble des occupations quotidiennes.